

JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Les sources d'eau potable protégées?](#)

Les sources d'eau potable protégées?

Québec planche sur une stratégie qu'elle appliquerait aux municipalités en 2012

Louis-Gilles Francoeur 25 novembre 2010 Actualités sur l'environnement



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir
Le but est de s'assurer que les eaux brutes ne posent aucun risque, même lors de défaillances des équipements de traitement.

À RETENIR

Consultez le projet de stratégie, obtenu par l'écologiste Pierre Dépôt en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Le Québec pourrait mettre en place à compter de 2012 une «Stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable» de ses municipalités, ce qu'a tenté de faire la Ville de Québec au

cours de la dernière année en provoquant toutefois bien des vagues dans cette région.

Selon le projet de stratégie, obtenu par l'écologiste Pierre Dépôt en vertu de la loi sur l'accès à l'information, les municipalités devront identifier toutes les menaces qui pèsent présentement et à long terme sur leur source d'approvisionnement afin d'évaluer les risques qu'elles engendrent et élaborer un plan visant à les protéger contre la pollution et les risques de tarissement. Cela en obligera plusieurs à déplacer ou à restreindre les activités potentiellement nuisibles, ce qu'ont évité les provinces qui ont procédé plus tôt.

Le plan ne traite pas des menaces que posent les gaz de schiste ou de la destruction des milieux humides, les principaux points de recharge des nappes souterraines.

C'est en janvier dernier que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a soumis aux Affaires municipales son projet de stratégie pour avoir ses commentaires avant de le publier en 2011 aux fins de consultation publique.

Dans sa lettre aux Affaires municipales, le sous-ministre adjoint du MDDEP aux changements climatiques, à l'air et à l'eau, Charles Laroche, indique que «dans son essence, cette stratégie vise à offrir une protection supplémentaire aux consommateurs, advenant une défaillance temporaire ou partielle des équipements, selon le principe des barrières multiples adopté par toutes les juridictions nord-américaines. Elle sollicitera plus particulièrement les MRC responsables de la planification du développement du territoire et les municipalités locales pour sa mise en oeuvre.»

L'approche «multibarrières» vise à s'assurer que les eaux brutes sont tellement bonnes qu'en cas de défaillance des équipements de traitement, le risque pour les citoyens sera réduit au minimum. Après avoir déterminé les menaces potentielles, les municipalités et les MRC devront procéder à

une analyse de risques pour les limiter progressivement, une démarche que Québec entend accompagner et suivre de près.

Entente

La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et plusieurs États voisins protègent leurs sources d'eau potable depuis des années. Mais Québec a convenu de procéder après avoir signé récemment la nouvelle Entente sur les Grands Lacs avec l'Ontario et huit États riverains, laquelle prévoit cette mesure.

La mise à niveau récente des usines de traitement d'eau potable a coûté 1,2 milliard. De meilleures eaux brutes devraient réduire les coûts de traitement à long terme, souligne la stratégie.

Selon ce document, en 2006, on dénombrait 324 prises d'eau municipales de surface, dont 178 s'alimentaient dans des lacs, 123 dans des rivières et 23 dans le Saint-Laurent. Ces prises d'eau alimentent 70 % des Québécois.

D'autre part, les eaux souterraines alimentent 1500 prises d'eau de municipalités, qui abreuvent 12 % de la population. Le reste du Québec, soit 18 % de la population, ou un quart de million de personnes, s'approvisionne au moyen de puits individuels ou de sources desservant 20 personnes ou moins.

Quant aux prises d'eau des institutions, commerces et industries, on en dénombrait en 2009 près de 30 000.

Selon le projet de politique, les analyses de risques de toutes ces prises d'eau devront être publiques, ainsi que les suivis des mises à jour et les plans d'urgence.